|  |
| --- |
| **Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de Minimis** |

Madame ou Monsieur : A COMPLETER Prénom et NOM…………………………………………………

Agissant en qualité : [ ]  **Porteur de projet**

[ ] **Chef d’entreprise**

Représentant la structure …METTRE LE NOM DE VOTRE ENTREPRISE LE CAS ECHEANT ……………………………………………………………………………………………………….

Sollicitant une aide au titre des aides « de minimis » d’un montant de :

[ ]  **400 euros (si formation préconisée dans le diagnostic)**

[ ] **600 euros (si formation non préconisée dans le diagnostic)**

Et un montant, sollicité auprès de l’Union Européenne (FEDER, FSE+), de : ………………….Euros

(à compléter avec le partenaire de la Région)

Pour la réalisation du projet suivant **: la construction de mon projet dans le cadre du dispositif Régional PASS Entreprendre en Pays de la Loire**

EXPLIQUER EN QUELQUES MOTS VOTRE PROJET

J’atteste que le projet ne concerne pas directement :

[ ]  La production primaire de produits agricoles, de la pêche ou de l’aquaculture énumérés à l’annexe I du TFUE

[ ]  Des activités liées à l’exportation vers des pays tiers ou des États membres, aides directement liées aux quantités exportées et des aides servant à financer la mise en place et le fonctionnement d’un réseau de distribution ou à d’autres dépenses courantes liées à l’activité d’exportation (ne sont pas concernées les foires commerciales et les activités de conseil et de service liées au lancement d’un nouveau produit)

Secteur d’activité de l’entreprise bénéficiaire de l’aide : A COMPLETER

**Déclare** :

Les aides de minimis attribuées par la Région des Pays de la Loire, d’autres collectivités territoriales, de l’Etat, de l’Union Européenne ou de leurs représentants sur les 36 mois précédent l’attribution de l’aide sollicitée sont :

Supprimer les lignes non pertinentes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de décision d’octroi de l’aide et organisme à l’origine de l’aide | Nom de la structure ou du bénéficiaire de l’aide | Nature de l’aide | Objet de l’aide | Montant brut de l’aide ou Equivalent Subvention Brut  |
| DATE DU PASS : ……… |  | SUBVENTION | PASS ENTREPRNEDRE EN PDL **Diagnostic** | [ ]  70 € |
|  |  |  |  |  |
| AUTRES AIDES ECONOMIQUES LE CAS ECHEANT |  |  |  |  |
| Total |  |  |  | A COMPLETER |

*Le champ de la présente déclaration couvre l’ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de Minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l’une des relations suivantes :*

*a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d’une autre entreprise ;*

*b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance d’une autre entreprise ;*

*c) une entreprise a le droit d’exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d’un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d’une clause des statuts de celle-ci ;*

*d) une entreprise actionnaire ou associée d’une autre entreprise contrôle seule, en vertu d’un accord conclu avec d’autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

*Si l’entreprise a fait l’objet d’une fusion ou d’une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l’une ou l’autre des entreprises parties à l’opération doivent être déclarées.*

*Si l’entreprise est issue d’une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n’est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l’entreprise nouvellement constituée à l’issue de la scission.*

Montant total perçu au titre des aides de minimis (en toutes lettres) : Indiquer somme des aides économiques perçues (correspond au total du tableau ci-dessus)

L’ensemble des aides de minimis doit être déclaré quelque soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d’un prêt, d’une garantie, d’un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d’une avance remboursable…... Dans ces cas, le montant de l’aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le ……………………………………

A ……………………………………………….

Signature et cachet du déclarant